

Le



CHAT

du Neuf Trois

N°4 - Mars 2007

EDITO

IL REFORMENT POUR DETRUIRE, LUTTONS POUR CONSTRUIRE !

Faute d'un mouvement de grève massif et national, la réforme du décret de 50 qui touche les personnels enseignants du secondaire est passée. Rappelons qu'elle va instaurer la bivalence, une augmentation du temps de travail, la suppression des heures de laboratoire en sciences, des heures de chorale en éducation musicale, des heures d'A.S. en éducation physique .. Cette réforme marque un pas de plus vers la disparition des statuts de fonctionnaire dans l'enseignement, elle fait parti de la campagne de destruction du service public d'éducation engagée par le gouvernement et elle va continuer avec le nouveau décret De Robien sur les EPEP*, qui transformera les collègues directeurs d'écoles en petits patrons de personnels toujours plus précaires, supprimera les libertés pédagogiques des enseignants et causera des inégalités de financement des écoles en donnant les décisions aux élus de la commune. Ces mêmes communes qui liquident des personnels en privatisant des services ou en changeant les jours d'ouverture d'école (voir dans ce numéro) ...

Face à la grogne montante, le Ministère compte se tirer de tous les conflits en envoyant des armées de travailleur-se-s jetables en EVS (Emploi Vie Scolaire) ou CAE (Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi)** dans les vies scolaires, les services administratifs et comme personnels TOS amenant encore plus de précarité dans l'Education Nationale sans résoudre les problèmes auxquels nous avons à faire face au quotidien. Ces personnels sont les premières victimes de ce système qui les fait travailler sans pour autant leur permettre de vivre correctement, sans les former pour finalement les renvoyer au chômage.

L'état veut faire des économies budgétaires en se débarrassant des fonctionnaires et en priorité de ceux de l'Education Nationale qui se sont montrés les plus résistants aux différentes réformes libérales des derniers gouvernements (de droite comme de gauche) qui se sont succédés. C'est un même choix de société qu'ont fait les gouvernants, celui de favoriser le patronat au détriment des travailleurs et de leurs enfants, nos élèves. Rien ne laisse entrevoir une sortie politique de l'impasse que constitue pour nous tou-t-e-s l'économie de marché érigée en règle pour toute l'organisation sociale et qui impose de fait une privatisation de secteurs d'activités qui ne peuvent être soumis à une logique de rendement. Si nous voulons renverser le rapport de force pour opposer à la loi de la concurrence internationale une loi du partage des richesses et du travail pour le bien du plus grand nombre, il nous faut commencer à résister sans relâche aux attaques contre les personnels de l'éducation et penser à notre avenir collectif en lançant des pistes pour construire ... Augmenter les cotisations patronales au profit de l'éducation, de la santé et des retraites, voilà un autre choix possible et que nous devons imposer par la lutte.

* Etablissements public d'éducation primaire

** Contrats dits d'insertions généralement de 20h hebdomadaires payés 500€/mois sur 6 mois.

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. **DE COMBAT !** Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons alors les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... Un projet révolutionnaire.

AGENDA MILITANT

Jeudi 8 mars, 18h
Femmes, prenons la Bastille !
Manifestation féministe
Metro Père Lachaise

Mercredi 14 mars,
14h30 : TOUS AU MINISTERE
pour le retrait des EPEP
Metro Solferino

Dimanche 15 avril
Manifestation Antifasciste
Contre le meeting du FN
En début d'après midi,
plus d'infos prochainement sur www.cnt-f.org



www.cnt-f.org/fte
Pour en savoir plus, contacter la CNT ou suivre l'actualité sociale dans l'éducation...

Du 28 avril au 1er mai 2007 la CNT organise la conférence internationale syndicale IO7. Pendant 4 jours des syndicalistes du monde entier viendront sur Paris. Cet événement internationaliste sera rythmé par des débats, des meetings, des rencontres par branches, des concerts et la manif du 1er mai... Pour vous mettre l'eau à la bouche, nous publions un extrait de l'appel de IO7 :

« A l'heure où nous assistons à l'échelle européenne et mondiale à la destruction des acquis sociaux par la dérégulation des systèmes de sécurité sociale, par les attaques contre les droits des salarié(e)s, par les soit disantes « réformes » du Code du travail, du marché du travail et de conventions collectives, par la menace d'une insécurité sociale globalisée (privatisations, mise en concurrence des travailleur(se)s, extension de nouvelles formes de contrats de travail, augmentation du travail sans droits, sans papiers, sans salaires ...

Nous constatons l'omniprésence d'un projet de société où la maximalisation des profits de quelques privilégié(e)s et la soumission du plus grand nombre ne font qu'augmenter l'exploitation et la pauvreté du monde entier.

En outre, « il y a encore et toujours des millions d'êtres humains en migration sur cette planète, à la recherche d'un revenu et d'une vie meilleure. Le nombre d'entre eux va croissant. Ils font l'expérience brutale que la promesse du bien être capitaliste n'était qu'une façade ».

Plus d'infos sur : www.cnt-f.org/international/

Pour le retrait des EPEP, Pour la levée des sanctions contre les directeurs

Le projet de décret concernant les EPEP envisage une refonte complète de l'école publique, et qui contrairement à ce qui est présenté comme une simple mutualisation des moyens financiers, engage bien une modification considérable du fonctionnement de l'école (qu'il s'agisse de la question de l'autonomie, du financement, du recrutement des personnels...).

Ce projet, s'il voyait le jour, pourrait conduire à terme à une remise en cause des statuts des fonctionnaires et donc à une totale dénationalisation du service public, ce que nous dénonçons.

Le Ministre ne veut rien entendre et prétend passer en force.

L'ensemble de nos organisations au plan national lui ont demandé de retirer son projet de décret de l'ordre du jour du CSE et dans plus de 40 départements les collègues se sont prononcés pour le retrait dans le cadre de prises de positions unitaires des organisations syndicales.

Les membres du CSE ont condamné le projet de décret De Robien sur les EPEP (pour mémoire, 41 voix Contre, 1 abstention, le Ministre n'a trouvé qu'une seule voix POUR approuver son projet, celle du MEDEF).

Le Ministre ne nous laisse pas le choix : tous au ministère.

Nous appelons à des assemblées de parents et d'enseignants, avec les élus quand c'est possible, pour préparer dans l'unité

la manifestation au Ministère mercredi 14 mars 14h30 Métro Solférino

(nous demandons d'ores et déjà qu'une délégation soit reçue)

Mercredi 14 mars les organisations syndicales des personnels du premier degré des départements de la région parisienne se réuniront pour décider, en fonction des réponses apportées par le Ministère, des suites à donner.

Premiers signataires : CNT-STE rp , SNUipp-FSU 75,78,92,94, SNUDI-FO 75,77,78,91,92,93,94,95, SE-UNSA 94, SUD éducation 75,77,93,94, SGEN-CFDT 75,

io7
Conférences Internationales syndicales / Conferencias Internacionales sindicales / International syndicalist conferences

PARIS 28, 29, 30 AVRIL ET 1er MAI 2007
PARIS 28, 29, 30 de Abril y el 1º de Mayo 2007
PARIS April 28th, 29th, 30th and MAY DAY 2007

33, rue des Vignoles
75020 PARIS
Mail : international@cnt-f.org
www.cnt-f.org



EPEP : Etablissement Primaire d'Enseignement Précarisé ?

L'Etablissement Public d'Enseignement Primaire (EPEP) est un regroupement d'écoles sur une base géographique « permettant une organisation et une gestion mutualisées des moyens destinés aux écoles (...) ». La loi de 1990 sur « l'organisation et le fonctionnement des écoles » confiait la gestion administrative et pédagogique des écoles aux conseils d'écoles. Composée majoritairement des maîtres de l'école et des représentants des parents d'élèves, cette instance permettait de donner le pouvoir de décision aux acteurs de l'école : les enseignants et les parents d'élèves. Un regroupement de type EPEP aurait donc du être administré par le même type de conseil, mais élargi.

Il n'en est rien ! « Les EPEP (...) sont administrés par un Conseil d'Administration (...) ainsi répartis : 1°-50% de représentants des communes (...) 2°-30 à 40 % de représentants des directeurs et des autres enseignants (...) 3°-10 à 20 % des représentants des parents (...) ». On passe d'une gestion par les parents et les instits à plus de 80 % à moins de 50 %. Pourquoi moins de 50 % ? L'article 7 du projet de décret souligne : « le CA est présidé par le maire (ou par un autre représentant municipal). En cas de partage égal des voix, (ce président) a voix prépondérante. ». La gestion des écoles est donc confiée aux pouvoirs politiques locaux.

Quels sont les pouvoirs dévolus aux élus municipaux par l'intermédiaire du CA ?

L'article 9 du projet de décret énumère les compétences du CA. Il adopte (ou rejette) le projet d'établissement sur proposition du « conseil pédagogique ». Ce dernier est constitué de représentants des directeurs et des enseignants des écoles, c'est-à-dire que l'élaboration du projet d'établissement (notamment l'orientation de l'action pédagogique des équipes) n'est pas discuté par l'ensemble des collègues. Aussi, ce projet est soumis à l'acceptation du CA, donc des élus locaux. Les représentants des mairies sont donc en mesure de rejeter l'orientation pédagogique décidée par les

enseignants ! Quid de la liberté pédagogique ? Quid de l'indépendance des enseignants dans leur choix professionnel vis-à-vis des pouvoirs politiques locaux ?

« Le CA donne son accord au recrutement de personnels non-enseignants par l'établissement ». Ce type de recrutement propose des contrats précaires de type CAE ou Contrats d'Avenir, c'est-à-dire des Emplois-Vie-Scolaire (voir Chat du Neuf Trois n°1). De nombreuses équipes refusant l'extension de la précarité dans les écoles se sont opposées au recrutement de personnels sous ces contrats, en réclamant la création de postes statutaires pour assurer toutes les tâches nécessaires aux groupes scolaires. On peut craindre avec raison qu'il n'en sera pas de même avec les élus locaux, dont un certain nombre seront favorables à ce type de contrats et sauront les imposer dans les CA des EPEP, y compris contre l'avis des enseignants et des parents.

Quant au directeur de l'EPEP, on évoque la création d'un « statut d'emploi fonctionnel », équivalent à un poste de chef de service. Quelles seront ses missions ?

Il est « l'organe exécutif de l'EPEP », c'est-à-dire qu'il est chargé d'appliquer les décisions du CA, dominé par les élus locaux. « Il a compétence pour le recrutement de personnels non-enseignants par l'EPEP. » Il devient de fait chef de service et recruteur d'emplois précaires. Si on énumère l'ensemble des tâches qui lui incombent (ordonnateur des dépenses, conclusions des conventions, représentation de l'EPEP en justice, etc.), ce ne sont plus les missions d'un enseignant déchargé de classes, mais bel et bien un emploi de chef d'établissement. C'est le retour en force du statut des « maîtres-directeurs » qu'une grève reconductible des collègues avait fait abandonner.

Certains Inspecteurs se permettent déjà de convoquer des enseignants de CE1 et de CE2 pour les culpabiliser quant aux « mauvais résultats obtenus par leurs élèves aux évaluations nationales », leur intimant

l'ordre de se redresser au plus vite ! Un inspecteur en Seine-Saint-Denis a même promis de les « visiter » dans plusieurs mois afin de constater une progression exigée des résultats ! La création d'un chef d'établissement de proximité et d'un Conseil d'Administration dominé par des élus politiques locaux ne fera que renforcer ce type de pressions.

La décentralisation des personnels TOS a complètement éclaté les carrières, les droits et la gestion des ouvriers et des agents de service. Certaines de leurs missions, jugées trop coûteuses par les collectivités territoriales sont confiées au privé, avec les conséquences que l'on sait pour les droits des salariés. Le projet de décret des EPEP permettra aux Conseils d'Administration des écoles ainsi regroupées d'avaliser le même type de procédés. C'est aussi l'extension prévisible d'emplois précaires dans les écoles, quels que soient les avis des parents et des enseignants. Mais ce projet c'est surtout la fin programmée de l'égalité de traitement entre les écoles puisque chaque majorité municipale pourra agir à sa guise dans les EPEP qu'il aura sous sa responsabilité.

Une grève reconductible a su faire reculer en son temps Monory sur le statut des « maîtres-directeurs ». Seul un mouvement des salariés déterminés dans leur action pourra mettre en échec le projet du sinistre De Robien. Au-delà des étapes nécessaires de la pétition et du rassemblement du 14 mars, il est urgent de mettre la grève à l'ordre du jour dans les salles des maîtres. Unis, nous pouvons gagner. C'est nous qui travaillons, à nous de décider !



Le collègue JB Clément * de DUGNY a connu le vendredi 19 janvier 2007 des dégradations matérielles importantes venues s'inscrire dans un contexte particulièrement difficile. Les conditions de sécurité n'étant plus assurées, à la demande des enseignants, l'établissement a été fermé le lundi suivant pour une réflexion pédagogique. Rien de concret n'ayant été avancé, la majorité des enseignants a choisi de faire grève le mardi, jour de la réception d'une délégation à l'IA. Réception qui s'est soldée par l'habituelle solidarité verbale et partage de douleurs, mais d'un message ferme : reprenez le travail en échange de promesses de 5 postes de CAE. Réponse jugée insuffisante. Les enseignants ont repris les élèves pour expliquer la situation mais aussi ont choisi de participer massivement à la grève du jeudi 25/01 (plus de 90 % de grévistes) et en prenant plus de temps pour tenter d'améliorer le fonctionnement d'un établissement plongé dans la crise.

Les groupes de réflexion lors des journées dites pédagogiques ont proposé des solutions locales pour améliorer la situation tendue, solutions qui n'ont pas été au goût de la direction qui a donc choisi de les ignorer ou de les délaissier. La solidarité du plus grand nombre a montré sa détermination et son refus de subir toujours et encore les pressions exercées de toutes parts.

*(l'auteur du Temps des Cerises)

SCONET PARTOUT, JUSTICE NULLE PART

En imposant un système de gestion globale des élèves, tout en projetant le flitage des élèves, de leurs familles et des personnels (voir chat N°2), on a voulu nous faire croire à une meilleure efficacité de l'outil informatique. Parmi les dégâts collatéraux, citons:

> en ce qui concerne les absences, nombreux dysfonctionnements, fermeture de l'application pendant quinze jours pour permettre la facturation des frais de demi pension aux familles

> en ce qui concerne la gestion financière, versement avec plus de deux mois de retards des bourses du premier trimestre

Ces dysfonctionnements n'ont cessé de se multiplier, au détriment des personnels utilisateurs comme au détriment des familles et de leurs enfants. Un scandale qui n'en finit pas. Quand allons nous réagir?

COMITÉ DE SOUTIEN À ROLAND VEUILLET COMMUNIQUÉ du 22 février 2007

Voici plus d'une semaine que Robien a donné une lettre de mission à M. Jutand (inspecteur général de l'Éducation Nationale), médiateur de l'Éducation Nationale. Dans cette lettre, Robien lui demandait de rendre ses conclusions dans les « meilleurs délais », afin de sortir au plus vite de la crise. Or ce médiateur, comme le précédent nommé suite à la première grève de la faim de Roland, a entamé une nouvelle course de lenteur, baladant les organisations syndicales de jour en jour. Aujourd'hui le médiateur a remis son rapport au ministre, celui-ci lui a demandé de revoir sa copie. Mais en fin de journée, toujours plus autocratique que jamais, le ministre a pondu un nouveau communiqué provocateur proposant la même solution qu'il y a 2 semaines lorsque les organisations syndicales ont été reçues pour la première fois (Roland en était alors à 46 jours de grève de la faim). Robien se moque du monde, de la même façon qu'il se moque de la vie d'un homme.

Robien et son sbire ont montré à quel point la vie de Roland les importait peu, à la différence de la médiatisation de l'affaire de Roland, et notamment cet épisode honteux de l'internement psychiatrique au Vinatier. Ils continueront de balader tout le monde, en attendant que la couverture médiatique de cette affaire retombe. Ceci est peine perdue car les soutiens continuent d'arriver : communiqué de l'ensemble des Unions Départementales du Rhône qui apportent leur soutien à Roland. De plus, d'autres personnes se sont mises elles aussi en grève de la

faim, en solidarité avec Roland, même après qu'il ait cessé son jeûne, des enseignants sont toujours en grève illimitée à Avignon depuis le 25 janvier, ils poursuivent les mobilisations de terrain et font maintenant savoir quelles ignoble pratiques est capable d'utiliser Robien pour faire taire un militant gênant. Pendant ce temps, Robien abat une nouvelle fois la carte de la répression avec des sanctions à l'égard de certains lycéens du lycée Cocteau à Miramas qui ont bloqué leur lycée en fin de semaine dernière en solidarité avec Roland.

Sur Lyon le comité de soutien et Roland sont en train de préparer toutes les procédures pénales afin de faire la lumière sur l'hospitalisation d'office en milieu psychiatrique de Roland ainsi que sur l'acharnement anti-syndical dont Roland est victime depuis 2003. Ainsi Robien, par l'intermédiaire de Rectorat de Lyon, a menacé à plusieurs reprises Roland de le déclarer en abandon de poste alors que celui-ci était en grève couvert par un préavis de grève. Robien semble oublier que le droit de grève est un droit constitutionnel, tout comme il semble ne pas avoir compris qu'on ne peut pas enfermer un homme uniquement parce que celui-ci, par ses revendications, est gênant.

Le comité de soutien continuera, tout comme l'intersyndicale, d'exiger que la sanction soit annulée, avec toutes les conséquences de droit, le retour à la situation antérieure à Dhuoda, ainsi qu'une réparation du préjudice subi.

**Le comité de soutien à Roland
Veillet**



VIE SCOLAIRE: NI PIONS NI BONS A TOUT FAIRE



Ce n'est qu'après 1968 que les surveillants et les surveillants généraux ont été qualifiés de "vie scolaire", terme assez flou qui rendait compte de l'évolution des tâches de surveillance et d'encadrement des élèves. Du statut de garde chiourmes, les "surgés" sont passés au statut de conseillers d'éducation. Les surveillants ont pu diversifier leurs activités dans l'animation de clubs, foyers socio-éducatifs... La "vie scolaire" a alors permis un encadrement plus éducatif des élèves, davantage basé sur l'épanouissement des élèves que sur la stricte discipline.

Avec un contrat de sept ans, le statut de MI/SE pouvait correspondre aux besoins d'encadrement éducatif des élèves, permettant aux étudiants issus des classes défavorisées de poursuivre leurs études, tout en offrant l'exemple de jeunes proches des élèves et en situation de réussite universitaire.

Une telle évolution aurait du conduire à une augmentation du nombre de personnels vie scolaire pour couvrir les besoins croissants des élèves. Alors que les fonctions des CPE ont été mieux définies par les circulaires de 1982 et 1989, en reconnaissant une spécificité éducative de leurs missions, les premiers emplois précaires se sont substitués aux emplois statutaires de MI/SE; TUC, puis CES, VSN (appelés du contingent)... C'est aussi l'apparition des politiques de la ville (plans anti été chaud dans les banlieues), le développement des partenariats armée/éducation (protocole

Hernu/Savary), police éducation (conseils locaux de sécurité), ôtant le rôle éducatif à l'école, par les différentes actions de prévention, d'animations (écoles ouvertes) menées par les intervenants des institutions partenaires. Les personnels vie scolaire ont alors été relégués à un strict rôle de surveillance...

Le statut de MI/SE s'est dégradé au fur et à mesure de la multiplication des emplois précaires, la "vie scolaire" a été remplacée par la notion de présence d'adultes dans les établissements. Les emplois -jeunes, massivement recrutés en guise de personnels vie scolaire ont pu apporter une amélioration sensible suscitée par leur investissement et un intérêt éducatif qu'ils ont pu exercer pendant cinq ans; la précarité de leur statut a cassé l'efficacité de leurs activités éducatives en fournissant un contre exemple d'éducation pour les élèves constatant leurs licenciements...

Hormis les CPE (dont certains sont précaires), tous les emplois vie scolaire sont aujourd'hui des emplois précaires, dont les dates d'embauche et de fins de contrat ne correspondent même plus au calendrier scolaire. La vie scolaire n'est plus qu'aux ordres des chefs d'établissement, au gré des modes sécuritaires, et des stricts besoins de surveillance des élèves. Les CAE sont utilisés pour accomplir les tâches des personnels statutaires en nombre déficitaire (secrétariats par exemple). Alors que le nombre d'élèves en souffrance ne cesse d'augmenter du fait de la misère sociale, les personnels précaires de la vie scolaire sont utilisés pour imposer les réformes réactionnaires, niant la notion même d'éducation et privilégiant un retour à l'ordre, à l'autorité, et le tout sécuritaire. Vie scolaire rime avec emplois précaires et bons à tout faire.

Le contrôle et la répression sociale qui accompagnent cette misère sociale rend explosive la situation dans les établissements, tant pour les élèves que pour les personnels. C'est à un moment où les besoins éducatifs sont de plus en plus importants que le travail des personnels d'éducation est piétiné et renié par l'institution scolaire... En réduisant la fonction des personnels vie scolaire à celle d'agents

de sécurité, il est évident qu'une partie du travail éducatif indispensable va être imposé aux enseignants dont le statut vient d'être cassé, leur temps de travail allongé (sans compter les promesses électorales des 35 heures), leur polyvalence accrue, à un moment où le concours interne de CPE est fermé...

Dans une telle situation, il est légitime de concevoir que les emplois vie scolaire doivent cesser d'être des emplois "mac do", de reconnaître la nécessité de professionnaliser les emplois vie scolaire pour répondre aux besoins criants de suivi éducatif individuel et collectif des élèves dans le service public d'éducation. Il en va de la capacité de résister pour combattre la casse du service public, combattre l'idéologie du tout sécuritaire. L'éducation nationale est certainement l'une des seules institutions accueillant tous les enfants et adolescents qui n'emploie pas d'éducateurs, alors que le nombre d'élèves nécessitant un suivi éducatif ne cesse d'augmenter.

Pour valoriser et préserver l'identité professionnelle et les statuts des personnels enseignants et d'éducation, la création d'un corps d'éducateurs scolaires statutaires, (au même titre qu'il y a des médecins et infirmières scolaires, des assistantes sociales scolaires) est une revendication d'actualité, ce qui n'exclue absolument pas non plus le retour à un statut de surveillant étudiant pour assurer le soutien scolaire par exemple, et constituer une vie scolaire ayant du sens.

Il est grand temps d'en finir avec la précarité et toutes ses conséquences. Luttons pour une autre vie scolaire: titularisation sans condition de concours ni de nationalité de tous les précaires qui le souhaitent, avec formation d'éducateur pour exercer un métier: éducateur scolaire. Redonnons un sens éducatif à la vie scolaire, un statut et une formation d'éducateur spécialisé pour les CPE, un statut et une formation d'éducateur pour les personnels vie scolaire afin d'assurer un réel suivi éducatif individuel et collectif des élèves, un statut d'étudiant surveillant pour assurer les tâches d'aides aux devoirs. Débattons de ces propositions.

La parade électorale de 2007 est en passe d'ouvrir une fois de plus une tribune privilégiée pour l'extrême droite, elle sera pour elle l'occasion réitérée d'exprimer et de répandre ses idées. Car si en 2002, c'est Chirac qui a été élu président, c'est Le Pen qui a remporté les élections. Le gouvernement s'est empressé de caresser dans le sens du poil l'électorat frontiste en intensifiant la chasse aux sans papiers, en renforçant l'hystérie sécuritaire et en s'attaquant aux droits sociaux. En 20 ans, l'ensemble des thématiques du Front national a été exploité et mis en application aussi bien par la droite que par la gauche. L'extrême droite n'a plus besoin de défendre l'expulsion des sans papiers, la répression des mouvements sociaux ou des jeunes des quartiers populaires les précédent gouvernements s'en sont chargés.

Présents au quotidien, dans nos quartiers, nos lieux de travail ou d'étude, nous n'attendons pas un éventuel remake du 21 avril 2002, pour descendre dans la rue et faire barrage à l'extrême droite. Notre antifascisme, n'est pas un antifascisme électoral qui consiste à appeler et voter contre l'extrême droite mais est un antifascisme radical qui combat l'extrême droite et la récupération de ses idées.

Pour nous la lutte antifasciste ne peut être qu'anticapitaliste. Le fascisme a toujours exploité la misère sociale et aujourd'hui l'insécurité sociale pour se présenter comme l'alternative à la crise. Nous ne pouvons pas éliminer l'extrême droite sans nous attaquer au terreau sur lequel elle prospère.

En lançant un appel à la mobilisation contre l'extrême droite, nous nous engageons à organiser une contre offensive et une présence de terrain pour s'opposer au fascisme et à ses idées.

Petite Enfance à Saint-Denis : privatisation et précarité au menu !

Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) sont des personnels qualifiés de la petite enfance, intervenant dans les crèches et dans les écoles. Elles sont des éléments incontournables des équipes scolaires. Elles interviennent dans les classes et sont des personnes-ressources pour les enfants (de 3 à 6 ans).

Le budget municipal de 2007 prévoit une « réorganisation » des affectations des agents sur la ville. C'est-à-dire ?

La mairie veut réduire le nombre d'ATSEM de certaines crèches en les déplaçant vers de nouvelles crèches et des écoles maternelles.

Pourquoi ?

La mairie explique que les ATSEM consacrent une partie de leur temps aux enfants et l'autre aux tâches d'entretien et de ménage. Ainsi, pour réduire les dépenses liées à la création de nouvelles structures de la petite enfance, la ville veut confier l'entretien des crèches à une société privée. C'est donc à une privatisation du nettoyage des crèches que nous assistons. Les postes d'ATSEM « libérés » par la privatisation seront « redéployés » vers d'autres structures, dont des maternelles.

Les conséquences ?

-la privatisation des missions assurées par le service public entraîne une baisse de qualité des prestations, vu

que la boîte réduira au minimum le nombre d'agents pour faire le même boulot (les entreprises de nettoyage doivent faire du profit)

-la mairie a mis fin au contrat, donc licenciés, 11 ATSEM vacataires

-le taux d'encadrement des enfants dans l'ensemble des crèches va baisser.

Les syndicats CGT et FO ont organisé débrayages et pétitions contre les décisions de la ville du 16 au 19 janvier dernier.

Ils s'opposent au projet de privatisation de l'entretien des crèches et ils exigent des moyens pour le service public. Cela passe par le maintien des emplois publics pour

garder le même nombre

d'ATSEM dans les crèches.

Les collectivités territoriales quelles qu'elles soient (mairies, départements, régions) font de plus en plus appel à des sociétés privées pour assurer des services qui relèvent du domaine public. Ce dernier en assurant des prestations dégagées de toute notion de profit, est le seul qui peut garantir les droits des salariés et celui des usagers. La décentralisation accentue cette avancée de la privatisation, comme c'est le cas pour les personnels TOS des collèges et lycées.

Il est urgent que les enseignants se mobilisent auprès des personnels municipaux dont les missions et les emplois sont menacés. Il en va de l'intérêt de tous les enfants, des parents et des personnels.



Pourquoi toujours se battre pour « plus de moyens » ?

Nous savons grâce aux médias donneurs de leçons et aux partis au pouvoir que la « taille des classes n'est pas déterminante dans la réussite des élèves » (titre du *Monde*, 3 mai 2001). Donc cela ne servirait à rien de créer des postes supplémentaires pour avoir des effectifs allégés dans les classes !

Ainsi, le « Haut Conseil à l'Évaluation (du coût ?) de l'École » estimait nécessaire d'orienter les moyens vers l'aide individualisée. Ne verrait-on pas là la source d'inspiration des Plans Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) ?

Le Monde, le HCEE et le ministère ont beau le proclamer en chœur, qu'en est-il sur le terrain ?

Pour le savoir, un groupe de chercheurs américains a lancé un programme d'étude nommé STAR (Student Teacher Achievement Ratio). Ce programme a consisté à évaluer la réussite de groupes d'élèves de la grande section maternelle au CE2, en les répartissant en 3 groupes de classes :

-des classes à effectifs réduits (13 à 17 élèves)

-des classes normales (22 à 25 élèves)

-des classes normales avec un aide-enseignant.

Menée sur 4 ans, cette étude a testé en maths et en lecture 11600 élèves ayant suivi le dispositif.

Les résultats sont convaincants puisque la réussite des élèves des petites classes surpasse celle des groupes à effectifs normaux. Il ressort du programme STAR que les élèves ayant le plus bénéficié des « petites classes » sont ceux issus des catégories les plus défavorisées socialement ou faisant partie des minorités. Plusieurs années après la fin du dispositif, les élèves ayant suivi leurs premières années de scolarité dans des classes à effectifs réduits préservent leur avance sur les autres.

A Londres, une expérience a été menée par le professeur Blatchford sur un ensemble de 8000 élèves. Les 2 types de groupe-classe proposés par l'étude Blatchford étaient :

-des grandes classes à 30 élèves

-des petites classes à 20 élèves.

Les résultats sont également instructifs. On remarque que dans les petites classes :

-les enfants communiquent davantage avec leurs enseignants

-ils sont plus souvent l'objet de l'attention du maître

-ils jouent un rôle plus actif dans la classe, posent plus de questions au maître et répondent plus souvent

-l'enseignant a une meilleure connaissance de chaque élève.

La conclusion des travaux en 2000 comporte cette phrase de Blatchford : « Dans les petites classes, les enfants ont plus de chances de recevoir une aide à l'apprentissage de la part de l'enseignant ». Les enfants ayant besoin de soutien ont donc tout intérêt à faire partie d'un groupe réduit d'élèves !

Le programme STAR et l'étude de Blatchford nous démontrent donc que la taille des classes a un impact déterminant dans la réussite des élèves. On note également qu'avoir été dans des petites classes dans les premières années de scolarité est bénéfique à long terme. La réduction des effectifs bénéficiant plus aux enfants des milieux défavorisés qu'aux autres, elle oeuvre donc à la réduction des inégalités scolaires.

Ces dispositifs ont le mérite d'éclaircir le débat. Les moyens sont nécessaires pour la réussite des enfants, surtout ceux des classes populaires. Mais, à l'heure où les revenus boursiers explosent, il y a un refus de la part des dirigeants de créer des postes d'enseignants titulaires pour l'éducation de tous, y compris des plus pauvres.

L'école de Seine-Saint-Denis accueille le plus grand nombre d'enfants en difficulté d'apprentissage de par la précarité sociale des familles et les difficiles conditions de vie au quotidien. S'ajoutent à cela les problèmes extérieurs que sont le chômage, la vie en zone urbaine défavorisée... Comment résoudre tous ces problèmes quand les politiques successives attri-

buent de moins en moins de moyens ?

Si nous voulons obtenir des moyens humains à la hauteur des besoins éducatifs, nous devons nous mobiliser.

Les mesures de carte scolaire dans le premier degré et les DHG dans le secondaire consacrent la rigueur budgétaire en matière d'éducation, sur fond de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Seule, l'unité de tous les personnels dans l'action, dans la grève nous permettra de gagner. Le mouvement de grève reconductible en Seine Saint-Denis de 1998 a permis la création de 3000 postes supplémentaires pour le département. Il est grand temps de renouer avec cette pratique, seule à même d'améliorer l'éducation des enfants et les conditions de travail des personnels.

Le COMBAT SYNDICALISTE
Journal des syndicats CNT
depuis
le 01^{er} octobre 2006
NOUVELLE FORMULE !

Offset, 12 pages, 2 couleurs, Format A3
ABONNEZ-VOUS !

www.cnt-f.org
combat-syndicaliste@cnt-f.org



Paris 13 : le nettoyage pas l'esclavage !

Depuis un an, des enseignants, des IATOSS et des étudiants de l'université Paris 13 soutiennent les personnels d'entretien face à leurs patrons sur le campus de Villetaneuse.

Comme de très nombreux établissements publics (et privés), les universités font appel à des sociétés privées de nettoyage et de sécurité plutôt que de réaliser ces tâches en interne. Le nettoyage est un secteur fortement concurrentiel. Le droit du travail y est mis à mal tandis que la charge de travail augmente, accroissant la pénibilité. Quelques grosses entreprises se disputent les contrats, qui dans le Public sont attribués sur marché public pour une durée d'un an renouvelable jusqu'à quatre ans. Les salariés restent sur le site tandis que les employeurs changent, le nouveau titulaire du marché étant contraint de les reprendre.

À l'université Paris 13, le nettoyage est ainsi assuré par 70 personnes, essentiellement des femmes, travaillant 130 h par mois pour un salaire net de l'ordre de 800 euros. Et ce, pour certaines, depuis trente ans, sans réelle augmentation. En janvier 2006 une nouvelle entreprise, TFN, s'est vu attribuer le marché par notre université, puisqu'elle proposait le coût le plus bas. Les conditions de travail se sont encore dégradées : déni de droits (congés, raisons de santé), surcharge de travail, salaires ou primes impayées, harcèlement de la part des deux surveillantes (employées de nettoyage) assistées en cela par l'attitude pour le moins ambiguë du fonctionnaire responsable du chantier au sein de l'université. Retrospectivement, on peut imaginer que TFN ne comptait pas conserver le marché mais seulement ajouter un client un peu prestigieux à

son palmarès.

Au départ de l'action, il y a les relations individuelles entre des personnels du nettoyage et des personnels de l'université (enseignants, IATOSS). Celles-ci donnent naissance à un collectif de soutien sur Villetaneuse, comptant également un syndicaliste de Sud Rail. Dans le contexte de la lutte contre le

ché et en passer un autre. Pour internaliser le nettoyage, même partiellement, il faudrait faire plier le ministère. Sans compter que la majorité des personnels de nettoyage est de nationalités qui ne permettent pas d'être fonctionnarisés.

En septembre, un nouveau marché est lancé en intégrant des critères plus sociaux et avec un budget revu à la hausse par l'université. L'entreprise Penaille l'emporte. Nous organisons une AG d'information sur l'université. À la prise du marché le 2 janvier 2007, nous accueillons la nouvelle entreprise et son patron régional par une AG des personnels de nettoyage de Villetaneuse (la grosse moitié de l'effectif).

Avec en soutien, des personnels de l'université, le syndicaliste de Sud Rail et deux syndicalistes de la CNT extérieurs à l'université, une camarade de l'éducation 93, et un du nettoyage RP qui nous conseille efficacement depuis plusieurs mois. Les choses ne se font pas toutes seules mais depuis l'arrivée de la nouvelle entreprise notre collectif et les personnels de nettoyage obtiennent des avancées (horaires, qualifications, absence de clause de mobilité) et surtout nous arrivons à peser sur les patrons. Il y aurait encore à dire sur le fonctionnement des syndicats du nettoyage : les représentants syndicaux chez Penaille sont également inspecteurs (chefs de chantier) au sein de l'entreprise et ce mélange des genres ne facilite pas le travail syndical.

Voir : <http://menagep13.free.fr>
Pierre, enseignant chercheur, CNT STE



CPE, les personnels de nettoyage bénéficient de l'amplification militante et de nombreux étudiants et étudiantes affirment leur solidarité. L'AG de grève vote une motion de soutien. La présidence de l'université est occupée et au cours d'une actions surprise nous envahissons le siège de TFN. Dans le rapport plus direct avec TFN ou en passant par l'université nous arrivons à faire valoir certains droits des personnels de nettoyage, mais TFN ne cherche même plus à conserver son marché. Du côté de la présidence et de son secrétariat général, les réponses sont techniques et le comité de soutien est entraîné dans une gestion administrative. Une seule solution (juridique) : ne pas renouveler le mar-



COUPON D'ABONNEMENT AU CHAT DU 93



| | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> | Je veux prendre contact avec la CNT éducation 93 |
| <input type="checkbox"/> | je veux m'abonner au Chat du 93 (5 euros ou 10 euros en soutien chèque à l'ordre CNT-STE 93) |
| Syndicat CNT Education de Seine Saint Denis (93) Bourse du travail de St-Denis, 11, rue Génin, 93200 St-Denis Permanences: 3e mardi de chaque mois à.p de 20h Tel : 06 66 53 59 49 Email : educ93@cnt-f.org | |

Nom : Prenom :
 Profession : Statut : Etablissement :
 Adresse : tel : mail :

Impression par nos soins